



Assemblée générale

Distr. générale
17 avril 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Points 128 et 140 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Premier rapport sur l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption par l'Organisation des Nations Unies des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). Le présent rapport a pour objet d'informer l'Assemblée des initiatives prises depuis pour les mettre en œuvre. Une section du rapport est consacrée à l'ensemble du système des Nations Unies tandis que l'autre porte uniquement sur l'Organisation des Nations Unies.

L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–7	3
II. Projet IPSAS Système des Nations Unies		
A. Aperçu général	8–9	4
B. Direction et organisation du projet	10–14	5
C. Règles et directives comptables conformes aux normes IPSAS	15–20	6
D. Communication et formation	21–29	7
E. État de l'adoption des normes IPSAS dans les organismes des Nations Unies	30–32	9
III. Projet IPSAS ONU		
A. Aperçu général	33–36	10
B. Direction et organisation du projet	37–43	11
C. Adoption par l'ONU de règles et directives comptables conformes aux normes IPSAS	44–46	12
D. Calendrier de mise en œuvre des normes IPSAS	47	12
E. Coordination avec le projet PGI	48–50	13
F. Coordination avec le projet de révision du Règlement financier et des règles de gestion financière	51	13
G. Communication et formation	52–64	14
H. État des dépenses	65–68	17
I. Audit annuel	69–70	18
IV. Décision attendue de l'Assemblée générale	71	18
Annexes		
I. Projet IPSAS système des Nations Unies		19
II. Calendrier de mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public par l'Organisation des Nations Unies (2008-2010)		23

I. Introduction

1. Les états financiers de l'Organisation, comme ceux des autres organismes des Nations Unies, sont actuellement établis conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies. Mises au point à partir des Normes comptables internationales (IAS) par des fonctionnaires des Nations Unies spécialistes de la comptabilité, ces normes ont été utilisées pour la première fois pour établir les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 1993, conformément à l'accord donné par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/216.

2. Ces dernières années, aussi bien les comptables que les commissaires aux comptes des organismes des Nations Unies ont constaté que les normes des Nations Unies n'avaient pas suivi les progrès rapides des pratiques de référence recommandées au niveau international. Le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a donc demandé à son groupe de travail des normes comptables d'étudier la possibilité pour les organismes des Nations Unies d'adopter des normes externes. Le Groupe de travail est arrivé à la conclusion que les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) représentaient les pratiques d'excellence internationales pour les organismes sans but lucratif et que leur adoption aurait pour effet d'améliorer la qualité, la comparabilité et la crédibilité des états financiers des organismes des Nations Unies. Le Réseau finances et budget du Comité de haut niveau a fait sien cette conclusion et, le 30 novembre 2005, le Comité a recommandé à tous les organismes des Nations Unies d'appliquer les normes IPSAS à partir de 2010 au plus tard.

3. Pour faciliter la mise en œuvre de cette recommandation, le Comité de haut niveau a approuvé un projet interinstitutions cofinancé, considérant que l'application d'un même ensemble de règles comptables harmonisées conformes aux normes IPSAS renforcerait la cohérence des états financiers en permettant de mesurer à une aune commune les résultats de tous les organismes du système. Il a également estimé qu'un projet exécuté au niveau du système permettrait de régler de manière plus économique les problèmes identiques que rencontreraient les différents organismes. Les activités menées dans ce cadre sont décrites dans la section II du présent rapport.

4. Dans un rapport en date du 12 mai 2006 (A/60/846/Add.3), le Secrétaire général proposait que les normes IPSAS soient adoptées dans le cadre des mesures de réforme envisagées pour donner à l'Organisation les moyens de sa vocation mondiale, y voyant un moyen efficace de faire respecter les principes de bonne gouvernance, de responsabilisation et de transparence. Il préconisait que le système des Nations Unies adopte ces normes en 2010 au plus tard, en soulignant que cette décision présenterait les avantages suivants :

a) D'une manière générale, un meilleur contrôle interne et une plus grande transparence de l'actif et du passif;

b) Un alignement de la comptabilité de l'ONU sur les meilleures pratiques en vigueur grâce à l'application de normes crédibles et indépendantes reposant sur la méthode de la comptabilité d'exercice (ou comptabilité en droits constatés);

c) Des informations plus complètes sur les coûts, qui faciliteraient la gestion axée sur les résultats;

d) Une comptabilisation du matériel durable permettant de tenir des états plus exacts et plus complets sur ce type de matériel, ce qui contribuerait à améliorer la gestion des actifs et la qualité de l'information financière;

e) Une plus grande cohérence et une plus grande comparabilité des états financiers du fait que chaque norme serait assortie d'instructions et de directives détaillées sur la manière de l'appliquer.

5. Dans son rapport sur la question (A/60/870), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Organisation adopte les normes IPSAS, en veillant à établir un calendrier de mise en œuvre réaliste, synchronisé avec l'introduction du nouveau système informatique.

6. Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption par l'ONU des normes IPSAS et les ressources demandées pour permettre au Secrétaire général de commencer à les appliquer.

7. Dans son rapport du 11 juin 2007 présentant le bilan des mesures d'amélioration de la gestion (A/62/69), le Secrétaire général a fait brièvement le point des dispositions adoptées pour appliquer les normes. On trouvera dans le présent rapport un exposé plus détaillé des mesures prises jusqu'au 31 mars 2008, d'abord à l'échelle du système puis au niveau de l'Organisation.

II. Projet IPSAS Système des Nations Unies

A. Aperçu général

8. Comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé un projet cofinancé destiné à faciliter l'adoption des normes IPSAS par l'ensemble des organismes des Nations Unies. La stratégie retenue à l'échelle du système comporte deux éléments : une approche à deux niveaux et une mise en place progressive. Le premier consiste à affecter des ressources au projet au niveau, d'une part, de l'ensemble du système et, d'autre part, de chaque organisme. Au niveau du système, il s'agit d'élaborer des règles comptables assorties de directives dans le cadre d'un mécanisme de consultation élaboré. Au niveau individuel, il incombe à chaque organisme de constituer sa propre équipe et de mettre en œuvre les moyens voulus pour assurer le succès du projet. En ce qui concerne la mise en place progressive des normes, il a été décidé que les organismes dits « pionniers », qui semblaient les mieux préparés, appliqueraient les normes à partir du 1^{er} janvier 2008 et que, tirant parti de leur expérience, la majorité des autres feraient de même à partir du 1^{er} janvier 2010 ou le plus tôt possible après cette date.

9. Les domaines où les progrès ont été les plus sensibles depuis que ce projet a été approuvé sont la direction et l'organisation du projet, l'élaboration de règles comptables et de directives harmonisées conformes aux normes IPSAS, la communication et la formation.

B. Direction et organisation du projet

10. Le projet de mise en place des normes IPSAS dans l'ensemble des organismes des Nations Unies relève du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS, qui coordonne l'administration et la gestion à l'échelle du système. Le Comité a créé cinq réseaux fonctionnels, dont le Réseau finances et budget qui définit les orientations stratégiques concernant les aspects de la gestion financière présentant un intérêt commun. Les activités techniques du Réseau relatives aux normes comptables sont confiées au Groupe de travail des normes comptables.

Comité de pilotage IPSAS Système des Nations Unies

11. Un Comité de pilotage du projet IPSAS Système des Nations Unies a été créé en mars 2006, en tant que sous-groupe du Groupe de travail des normes comptables. Depuis sa première réunion en avril 2006, il se réunit une fois par mois en moyenne. Il est constitué de cadres financiers de l'ONU, de ses fonds et programmes, des institutions spécialisées et d'organisations apparentées, représentant les organismes « pionniers » et ceux qui les suivront. L'actuel Président du Conseil des Normes comptables internationales du secteur public y siège également en qualité d'expert. Le Comité de pilotage s'est attaché à définir l'ordre de priorité et la nature des tâches et suit l'état d'avancement des travaux. Son secrétariat est assuré par l'équipe chargée du projet IPSAS à l'échelle du système (équipe IPSAS Système des Nations Unies), qui est responsable des activités concrètes.

Équipe IPSAS Système des Nations Unies

12. Le mandat et les moyens d'action de l'équipe IPSAS Système des Nations Unies ont été définis en février 2006. L'équipe a pour mission de définir dans leurs grandes lignes les règles comptables afin d'en assurer la cohérence et l'harmonisation, et de favoriser un débat sur les difficultés de mise en œuvre communes lorsqu'une démarche globale peut se révéler productive et propre à améliorer la qualité de l'information financière. L'équipe est basée au Siège de l'ONU à New York.

13. Cette équipe se compose actuellement d'un directeur de projet et de trois administrateurs. Ses principales réalisations à ce jour sont les suivantes : rédaction de 44 rapports et notes d'information proposant des règles comptables et des directives harmonisées conformes aux normes IPSAS; mise au point d'une page Web sur les normes comptables affichée sur le site du CCS¹, qui constitue une excellente source d'information; définition des modalités à suivre pour vérifier les progrès réalisés par chaque organisme et en rendre compte; élaboration d'une démarche commune pour la formation à l'application des normes. L'équipe a également prévu un mécanisme de consultation et de remontée de l'information : ses propositions concernant les règles comptables et directives harmonisées sont étudiées par des groupes de discussion régionaux qui lui font part de leurs observations, et sont ensuite examinées par le Groupe de travail des normes comptables.

¹ <http://fb.unsystemceb.org/reference/05>.

Groupes de discussion régionaux

14. Des groupes de discussion régionaux ont été établis à New York, Genève, Vienne et Rome. Ils ont examiné les exposés relatifs aux règles et directives comptables rédigés par l'équipe chargée du projet à l'échelle du système et ont formulé des recommandations et des observations à l'intention du Groupe de travail des normes comptables. Chaque groupe est constitué de comptables des organismes des Nations Unies ayant leur siège dans la région concernée.

C. Règles et directives comptables conformes aux normes IPSAS

15. Le Groupe de travail des normes comptables s'était fixé comme date butoir juillet 2007 pour l'adoption des décisions et directives concernant la plus grande partie des normes IPSAS, afin que, comme prévu, celles-ci puissent entrer en vigueur dans les organismes « pionniers » en janvier 2008. Il a d'abord examiné 32 rapports et 3 notes d'information lors des quatre réunions qu'il a tenues d'août 2006 à juin 2007, puis 7 rapports et 2 notes à sa réunion de février 2008. L'annexe I du présent rapport dresse la liste de ces documents par thème. Cette documentation et les débats auxquels elle a donné lieu se sont traduits par la formulation de 30 recommandations approuvées d'abord par le Groupe de travail puis par le Réseau finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion. Les recommandations approuvées par le Réseau portent sur les règles comptables et les méthodes recommandées en ce qui concerne la présentation des états financiers, les tableaux des flux de trésorerie, les frais d'emprunt, les stocks, les immobilisations corporelles, la présentation de l'information budgétaire, les avantages sociaux, les dispositions transitoires, les immobilisations incorporelles et l'audit annuel.

16. On dispose désormais de règles approuvées pour la plupart des options proposées au titre des différentes normes, ainsi que de directives pour la majorité de celles-ci. Il convient, sur cette base, d'étoffer les directives afin d'aider les organisations à appliquer les règles approuvées et à régler les problèmes qu'elles rencontrent. C'est à quoi va s'employer l'équipe chargée du projet à l'échelle du système et l'on compte que le Groupe de travail des normes comptables pourra régler nombre des questions en suspens lors de sa prochaine réunion, en juin 2008.

Consolidation

17. Parmi les règles comptables conformes aux normes IPSAS n'ayant pas encore fait l'objet d'une décision figurent celles relatives à la consolidation. En application des normes, lorsqu'une organisation « contrôle » une autre entité (au sens où l'entendent les normes), les comptes de la seconde doivent être consolidés avec ceux de la première. En juin 2007, on a chargé un cabinet de consultants de procéder à un exercice de consolidation afin de déterminer comment les dispositions des normes définissant les périmètres de consolidation pourraient s'appliquer au système des Nations Unies.

18. Conformément à leur cahier des charges, les consultants doivent formuler des directives dûment documentées sur les modalités de consolidation dans quatre organismes [l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)] et des

directives donnant la marche à suivre par tous les organismes des Nations Unies pour déterminer les périmètres de consolidation. On devrait disposer de ces documents en juin 2008.

Pratiques budgétaires

19. Après l'adoption des normes IPSAS, les résultats découlant de l'application des normes devront être rapprochés des données budgétaires dans les états financiers. Il est prévu d'étudier les modalités de cette opération en même temps que diverses pratiques budgétaires, compte tenu des pratiques et prescriptions des organes délibérants.

Participation du Conseil des normes comptables internationales du secteur public

20. Le Président du Groupe de travail des normes comptables et le responsable de l'équipe IPSAS Système des Nations Unies participent en qualité d'observateurs aux réunions du Conseil des normes comptables internationales du secteur public consacrées à l'élaboration des normes : ils peuvent prendre part aux débats et présenter des observations par écrit, sans toutefois participer aux votes sur les décisions du Conseil. Ils ont soumis au Conseil, qui les a accueillies avec intérêt, des observations sur les projets de normes concernant la présentation de l'information budgétaire dans les états financiers, les produits des opérations sans contrepartie directe et la présentation d'informations sur les prestations dues après la cessation de service.

D. Communication et formation

Communication

21. Une communication efficace avec les principales parties intéressées est vitale pour assurer avec succès la mise en place des normes IPSAS dans tous les organismes. Cela suppose une mobilisation, au niveau du système, des membres du Groupe de travail des normes comptables et de l'équipe chargée du projet et, au niveau des organisations, des membres de l'équipe responsable du projet dans chacune et de l'équipe de direction. Les intéressés ont activement participé au recensement des points nécessitant la formulation de directives; l'équipe IPSAS Système des Nations Unies a défini des filières de communication et des produits qui facilitent l'exécution aussi bien du projet global que des projets individuels des organisations.

22. En matière de communication, les réalisations à ce jour sont les suivantes :

a) Page consacrée aux normes comptables sur le site Web du CCS, sur laquelle on peut consulter l'essentiel de la documentation relative aux normes, notamment les exposés sur les règles et directives, les comptes rendus des réunions, les rapports d'étape et des informations sur l'expérience d'organisations ayant adopté la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale;

b) Aide-mémoire pour suivre l'avancement du projet dans les organisations et en rendre compte dans les rapports d'étape;

c) Réalisation de sondages destinés à appeler l'attention des organisations sur des points particuliers et à aiguiller leurs demandes de directives vers l'équipe chargée du projet à l'échelle du système (points abordés à ce jour : les stocks, les immobilisations incorporelles et la formation);

d) Établissement de modalités de communication officielles avec le Groupe technique du Groupe d'auditeurs externes.

23. La décision de demander l'avis des groupes de discussion régionaux sur la documentation établie et les points les intéressant est une autre initiative qui a considérablement favorisé la communication.

Communication avec les auditeurs externes

24. En 2007 et pendant le premier trimestre de 2008, on a consacré beaucoup de temps à débattre des questions soulevées par l'adoption des normes avec le Groupe d'auditeurs externes, pour ce est qui des incidences à l'échelle du système et, séparément, avec les commissaires aux comptes de chaque organisation. Les projets de règles comptables et la documentation connexe ont été communiqués aux auditeurs externes. Des représentants du Groupe technique du Groupe d'auditeurs externes ont participé, en qualité d'observateurs, à des réunions du Groupe de travail des normes comptables. Le Président du Groupe de travail a fait un exposé sur l'adoption des normes au Groupe technique en 2006 et au Groupe d'auditeurs externes en 2007.

Formation

25. La formation est organisée à l'échelle du système, une démarche dont on attend, entre autres avantages :

a) Une réduction du coût total de la formation;

b) Une application cohérente des normes IPSAS dans l'ensemble des organisations;

c) L'accès à du matériel didactique de qualité supérieure.

26. Concrètement, l'achat des modules de formation sera effectué à l'échelle du système, pour l'ensemble des organisations, étant entendu que chacune devra les utiliser en y affectant les moyens qu'elle aura prévus pour la formation.

27. Il est prévu que la formation se déroule en trois phases, comme suit :

Phase 1. Évaluation des besoins. Pour évaluer les besoins en formation découlant de l'adoption des normes IPSAS, on a conçu un questionnaire qui a été soumis à toutes les organisations en avril 2007 et auquel 90 % d'entre elles ont répondu. Les organisations ont souscrit à la démarche proposée et ont suggéré des améliorations qui ont conduit à modifier le contenu du programme pour mieux répondre à leurs besoins;

Phase 2. Achat de modules de formation. La passation d'un marché de services auprès d'un prestataire capable de mettre au point les modules de formation aux normes IPSAS est en cours. La demande de propositions décrit les trois volets de la campagne de formation prévue – sensibilisation, formation théorique et formation à l'utilisation des systèmes informatiques – et porte sur les deux premiers.

Les offres ont été comparées et un soumissionnaire retenu. La mise au point des modules devrait être terminée fin 2008 au plus tard;

Phase 3. Campagne de formation. Au cours de cette phase, les organisations devront chacune pour son compte organiser, gérer et exécuter un plan de formation, en utilisant les modules mis au point pour l'ensemble du système au cours de la phase 2, qui seront mis à leur disposition dès qu'ils seront prêts.

28. Les trois organisations « pionnières », soit l'OMS, l'OACI et le Programme alimentaire mondial (PAM), dont les besoins sont plus pressants, ont elles-mêmes conçu des programmes de sensibilisation au changement induit par l'adoption des normes, considérant qu'elles ne pouvaient attendre la livraison du matériel commandé pour l'ensemble du système. Quelques organisations qui les suivront de près ont fait de même, avec l'intention d'organiser ensuite une formation plus officielle à l'aide des modules communs. La plupart des organisations comptent lancer vers la fin de 2008 la campagne de sensibilisation à l'aide des modules communs. La formation au cadre théorique des normes devrait démarrer pendant le premier semestre de 2009.

29. Les réponses aux sondages réalisés pendant la première phase ont permis d'évaluer globalement les besoins en formation à l'échelle du système. On estime que, sur une population initiale de 36 000 personnes, 65 % devront suivre les programmes de sensibilisation, 25 % la formation théorique nécessaire à des praticiens et 10 % la formation théorique nécessaire à des spécialistes. Le sondage a montré que loin d'être limitée aux comptables, la formation aux normes IPSAS devait être étendue à un large éventail de publics.

E. État de l'adoption des normes IPSAS dans les organismes des Nations Unies

30. Si l'on veut que les organismes des Nations Unies respectent la date butoir de 2010, il faut mettre en place les systèmes d'information requis, établir des procédures détaillées conformes aux normes IPSAS et former le personnel avant la fin de 2009, ce qui suppose d'importants efforts. L'équipe chargée du projet à l'échelle du système fait le point tous les six mois, son évaluation la plus récente remontant au 31 janvier 2008. Chaque organisme a été invité à pointer une liste de vérification et à répondre à un questionnaire sur les mesures adoptées à cette date². Les taux de réponse indiqués pour chacune des étapes mentionnées ci-après témoignent de l'ampleur des progrès accomplis :

² Les 20 organisations ci-après ont répondu : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation internationale du Travail, Organisation maritime internationale, Centre du commerce international, Union internationale des télécommunications, Organisation des Nations Unies, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Organisation mondiale du commerce, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Programme alimentaire mondial, Organisation mondiale de la Santé et Organisation météorologique mondiale.

- a) L'organe directeur a donné son accord (95 %);
- b) Un budget a été approuvé pour la mise en œuvre des normes (75 %);
- c) Un directeur de projet a été nommé (80 %);
- d) Un calendrier et un plan de travail détaillés ont été établis (70 %);
- e) L'évaluation des modifications à apporter aux systèmes a été menée à bien (65 %);
- f) Un plan de communication a été élaboré (55 %);
- g) Un plan de formation a été élaboré (30 %);
- h) Les normes IPSAS et les Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été passées en revue afin de déterminer leur impact (65 %).

31. Les travaux se poursuivent, tant au niveau global que dans chaque organisation. Toutefois, lors de la réunion tenue par le Groupe de travail en février 2008, deux des organisations « pionnières » ont signalé des retards par rapport à leur objectif (adoption en 2008). L'OMS a indiqué qu'elle ne pourrait pas appliquer complètement les normes IPSAS avant 2009, et peut-être pas avant 2010. Quant à l'OACI, elle a précisé qu'elle ne pourrait peut-être pas les appliquer intégralement avant 2009. Compte tenu des modifications apportées aux Normes comptables du système des Nations Unies pour faciliter l'adoption progressive des normes IPSAS, ces organisations « pionnières » peuvent présenter une grande partie de leur information financière conformément aux secondes et, là où c'est impossible, continuer d'utiliser les premières. Le PAM, qui est la troisième de ces organisations, compte respecter la date butoir de 2008; il continue de régler au fur et à mesure les problèmes soulevés par l'adoption des normes.

32. Dans l'avenir immédiat, l'équipe IPSAS Système des Nations Unies continuera d'élaborer des règles et directives comptables conformes aux normes, de suivre l'évolution du projet et de gérer l'exécution du marché passé pour l'acquisition de modules de formation. Ultérieurement, lorsque le travail d'élaboration des règles et directives sera presque terminé, elle s'attachera à recenser les difficultés et à faciliter la mise en application effective des normes dans les organismes des Nations Unies.

III. Projet IPSAS ONU

A. Aperçu général

33. Depuis que l'Assemblée générale a approuvé, en juillet 2006, l'adoption des normes IPSAS, l'ONU a suivi une démarche conforme à la stratégie et au calendrier retenus pour le projet de mise en œuvre des normes dans l'ensemble des organismes des Nations Unies et son propre projet de mise en place d'un progiciel de gestion intégrée (PGI). En fait, l'Organisation a l'intention d'appliquer les normes IPSAS dès que ses systèmes d'information auront été mis à niveau.

34. L'Organisation a commencé par créer une structure et une équipe de pilotage du projet, tout en participant à l'examen des normes mené à l'échelle du système pour définir des règles et méthodes comptables conformes aux normes qui

conviennent aux organismes des Nations Unies. Ces derniers temps, l'essentiel de ses efforts a porté sur la coordination avec le projet PGI, la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et la mise au point d'un calendrier de réalisation du projet fixant des délais pour les activités de communication et de formation.

35. Dans le cas de l'ONU, la principale difficulté que pose l'adoption des normes IPSAS tient à la nécessité de disposer de systèmes d'information adaptés et de mener de front les deux projets : IPSAS et PGI. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a lui-même fait observer que le calendrier de mise en application des normes devait être fonction du calendrier d'introduction du nouveau système informatique (voir A/60/870, par. 42).

36. Outre les contraintes informatiques, la mise en œuvre des normes IPSAS soulève plusieurs autres difficultés importantes liées à l'obligation :

a) De valoriser conformément aux normes IPSAS les immobilisations corporelles, les stocks et les immobilisations incorporelles qui devront dorénavant être inscrits à l'actif alors que les normes du système des Nations Unies permettaient de les passer directement en charges;

b) De reconfigurer et de normaliser les processus dans l'ensemble de l'Organisation afin de faciliter l'application des normes IPSAS et la mise en place du PGI;

c) De mettre au point les procédures interfonctionnelles nécessaires à l'application effective des normes IPSAS;

d) De former les fonctionnaires des services financiers et d'autres membres du personnel de l'Organisation, qui devront acquérir de nouveaux automatismes;

e) D'arrêter la présentation des états financiers pour qu'elle soit conforme aux normes IPSAS, d'intégrer aux états des informations sectorielles et de définir les périmètres de consolidation.

B. Direction et organisation du projet

Comité de pilotage IPSAS ONU

37. Un comité de pilotage de la mise en œuvre des normes IPSAS à l'ONU a été constitué en octobre 2006. Son mandat consiste essentiellement à superviser la mise en œuvre des normes à l'Organisation des Nations Unies, y compris dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques, en veillant à ce que l'adoption de règles et méthodes comptables conformes aux normes IPSAS se fasse en consultation avec toutes les parties intéressées à l'intérieur de l'Organisation. Pour cela, le Comité de pilotage a créé plusieurs groupes de travail interdépartementaux qui collaborent directement avec l'Équipe chargée du projet au niveau de l'Organisation.

Équipe IPSAS ONU

38. Une équipe chargée du projet IPSAS ONU a été créée au sein du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Composée de sept membres, son coût est imputé pour partie sur le budget ordinaire et pour partie sur le

compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Son chef a été nommé avec effet au 1^{er} avril 2007.

39. Les principales fonctions de l'Équipe sont les suivantes :

a) Gérer le projet IPSAS ONU, ce qui suppose de mener à bien l'élaboration du plan de travail, d'assurer une liaison étroite avec le projet PGI, d'appuyer la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière et d'informer les principales parties intéressées;

b) Collaborer avec l'Équipe IPSAS Système des Nations Unies au recensement et au règlement des problèmes soulevés par la mise en œuvre des normes, participer à l'élaboration de règles et directives comptables applicables à l'échelle du système et faire connaître la position de l'ONU sur les règles et directives recommandées;

c) Mener à bien les tâches associées à la mise en œuvre des normes, à savoir définition de règles et procédures comptables conformes aux normes IPSAS et de schémas d'ordonnancement des tâches adaptés, élaboration de modèles détaillés d'états financiers conformes aux normes IPSAS, mise à jour des manuels comptables et organisation de la formation à l'ONU;

d) Engager les consultants dont les services sont nécessaires et veiller à la bonne exécution des marchés conclus, qui doit démarrer au cours du second semestre de 2008.

40. À ce jour, l'une des principales réalisations de l'Équipe a consisté à définir la position de l'ONU sur les 44 rapports et notes contenant les règles et directives comptables proposées par l'Équipe IPSAS système des Nations Unies. Pour cela, l'Équipe a mené des travaux de recherche, organisé des débats avec les groupes de travail IPSAS ONU et les groupes de discussion régionaux, et rédigé pour chaque proposition un exposé de la position de l'ONU tenant compte de l'avis des principales parties intéressées à l'intérieur de l'Organisation.

41. Enfin, l'Équipe IPSAS ONU a directement participé au projet mené à l'échelle du système en contribuant à l'élaboration de sept propositions de règles et directives conformes aux normes IPSAS, qui ont fait l'objet de recommandations et portent sur les immobilisations incorporelles, les instruments financiers, le contrôle d'actifs, les notes pro forma accompagnant les états financiers, les monnaies étrangères, la présentation de l'information budgétaire et les avantages sociaux. Ces propositions ont servi de base à 8 des 30 recommandations que le Groupe de travail des normes comptables a fait siennes et qui ont ensuite été approuvées par le Réseau finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion.

Groupes de travail IPSAS ONU

42. Les groupes de travail IPSAS ONU sont composés d'administrateurs représentant les différents domaines fonctionnels – comptabilité, budget, trésorerie, audit interne, informatique, gestion des installations, entre autres – concernés au Siège et dans les bureaux extérieurs. Leur mission consiste principalement à aider l'Équipe IPSAS ONU à :

a) Formuler la position de l'ONU sur les règles et méthodes comptables recommandées par l'Équipe IPSAS système des Nations Unies;

- b) Étudier les incidences concrètes de l'adoption des normes IPSAS;
- c) Dresser la liste des questions exigeant une solution conforme aux normes IPSAS;
- d) Concevoir des règles, des procédures et des schémas d'ordonnancement des tâches conformes aux normes IPSAS.

43. Ce mécanisme de consultation a été institué en janvier 2007. Les groupes de travail, qui se réunissent régulièrement depuis, sont dirigés par des membres de l'Équipe IPSAS ONU.

C. Adoption par l'ONU de règles et directives comptables conformes aux normes IPSAS

44. Le Comité de pilotage IPSAS ONU a défini le processus d'adoption de nouvelles règles comptables conformes aux normes IPSAS : réalisation d'études par l'Équipe IPSAS ONU, suivie de discussions avec les groupes de travail et de consultations avec le Comité des commissaires aux comptes. Ce processus débouche sur la recommandation de règles et méthodes comptables conformes aux normes IPSAS ou la validation de directives sur les modalités de leur application à l'ONU. Le caractère très structuré de cette démarche interne a pour objet de s'assurer que toutes les questions concernant les normes et les questions connexes seront rigoureusement examinées et que l'avis de toutes les parties intéressées à l'intérieur de l'Organisation sera pris en considération lors de l'élaboration des règles et procédures.

45. Les propositions relatives aux règles et directives comptables d'application générale que l'Équipe IPSAS système des Nations Unies a publiées en 2007 et au cours du premier trimestre de 2008 ont été traitées conformément au processus décrit ci-dessus. Elles portent sur divers sujets, dont la présentation des états financiers, les monnaies étrangères, les stocks, les contrats de location, les instruments financiers, les immobilisations corporelles, les produits et les charges découlant d'opérations sans contrepartie directe, la présentation de l'information budgétaire, les avantages sociaux, les dispositions transitoires, les immobilisations incorporelles et le contrôle d'actifs. La position de l'ONU sur les règles et directives recommandées, dûment étayée et accompagnée pour chaque document d'observations, a été communiquée aux parties intéressées à l'intérieur de l'Organisation. Une copie des documents relatifs aux règles et directives comptables a également été remise au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.

46. Aux étapes suivantes, l'Équipe IPSAS ONU et les groupes de travail contribueront à la mise au point de procédures opérationnelles détaillées, ainsi qu'à la conception et à l'application des stratégies de mise en œuvre des normes IPSAS.

D. Calendrier de mise en œuvre des normes IPSAS

47. Le premier calendrier établi pour l'adoption de normes IPSAS figurait à l'annexe II du document A/60/846/Add.3. Une version actualisée de ce calendrier figure à l'annexe II du présent rapport, qui contient un descriptif des principales tâches à réaliser avec indication pour chacune de l'état d'avancement des travaux.

Ce calendrier ne pourra être tenu que si les modules du PGI nécessaires à l'adoption des normes sont en place avant la fin de 2010.

E. Coordination avec le projet PGI

48. Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a décidé « de remplacer le Système intégré de gestion par un progiciel de gestion intégrée de la prochaine génération ou un autre système comparable ». La stratégie retenue consiste à articuler le processus d'adoption des normes IPSAS avec le processus de mise à niveau des systèmes informatiques de l'Organisation, afin que le nouveau PGI offre les fonctionnalités voulues pour que les normes puissent être adoptées dans de bonnes conditions. Le Secrétaire général a présenté séparément un rapport détaillé sur le projet PGI (A/62/510/Rev.1).

49. L'Équipe IPSAS ONU a travaillé en collaboration étroite avec les responsables du projet PGI à la définition des besoins découlant de l'adoption des normes, qui ont été incorporés au cahier des charges du PGI. La description des processus à intégrer dans la nouvelle architecture a été lancée à l'initiative des responsables du projet PGI et se déroule en coordination avec l'Équipe IPSAS. L'objectif est d'adopter les processus de référence incorporés aux progiciels de gestion intégrée, en réduisant au minimum les adaptations nécessaires, étant entendu que ces processus ne seront pas limités au Siège mais s'appliqueront à l'ensemble de l'Organisation. Par la suite, les équipes chargées des deux projets devront continuer à travailler de concert, en particulier pour configurer les processus comptables et budgétaires, arrêter le plan comptable et les modèles de données, procéder à des essais, rédiger les manuels et autres éléments de la documentation requise, former le personnel, convertir les données et déterminer les soldes d'ouverture à utiliser à la date d'entrée en vigueur des normes IPSAS.

50. Le Secrétaire général indique au paragraphe 40 de son rapport sur le nouveau PGI (A/62/510/Rev.1) que, compte tenu des progrès déjà réalisés, la première phase devrait s'achever quant au fond à la fin de 2010. Il précise que cette première phase consistera notamment à concevoir les fonctionnalités nécessaires pour faciliter l'application des normes IPSAS, y compris celles relatives aux principales opérations financières. Il en découle que si les modules du PGI voulus sont en place à la fin de 2010, les états financiers seront progressivement établis conformément aux normes IPSAS à compter de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

F. Coordination avec le projet de révision du Règlement financier et des règles de gestion financière

51. Depuis octobre 2006, les contrôleurs des organismes siégeant au Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement (PNUD, UNICEF, FNUAP et PAM) et le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies collaborent à un projet d'harmonisation des règlements financiers et règles de gestion financière des cinq organisations pour aboutir à une série unique de dispositions qui tiendront compte des modifications exigées par l'adoption des normes IPSAS. En l'état actuel des choses, on prévoit que le processus interne de révision et de consultation engagé pour la mise au point d'un règlement financier et de règles de gestion financière harmonisés et conformes aux normes IPSAS sera quasiment achevé à la fin de 2008.

G. Communication et formation

Communication

52. Assurer une communication efficace est l'une des clefs du succès du projet d'adoption des normes IPSAS. Une première initiative importante a consisté à présenter un exposé sur ces normes au cours de l'atelier organisé à l'intention des chefs des services financiers qui a réuni, en décembre 2006, des spécialistes des questions financières des bureaux hors Siège et des missions ainsi que des spécialistes du Siège.

53. Cet atelier a été suivi par l'envoi d'une note de service officielle sur l'adoption des normes IPSAS. Un coordonnateur du projet IPSAS a été nommé dans chaque bureau important, avec pour mission de diffuser l'information aux différents services et de transmettre leurs questions à l'Équipe du projet IPSAS ONU. En février 2007, les coordonnateurs et les groupes de travail ont suivi par visioconférence un exposé sur leur rôle dans le processus d'adoption des normes, l'état d'avancement des travaux et le rôle de l'Équipe IPSAS ONU.

54. Par la suite, au cours de l'atelier organisé en 2007 à l'intention des chefs des services financiers, on a présenté aux participants un exposé sur les nouvelles règles comptables et les méthodes recommandées déjà approuvées, l'objectif étant de sensibiliser tous les responsables de la gestion financière aux modifications qui en découlaient. L'idée était d'informer les principales parties intéressées à l'intérieur de l'Organisation de l'état d'avancement du projet d'adoption des normes IPSAS, de les aider à appréhender les concepts sous-jacents et de les inciter à réfléchir à des stratégies de mise en œuvre, en particulier dans les bureaux extérieurs et les missions.

55. En décembre 2007, une page Web consacrée aux normes et consultable sous iSeek a été lancée. Le site intranet présente les informations les plus récentes sur les règles approuvées, la formation, les rapports d'étape, etc. La page iSeek propose des liens avec le site Web du CCS, sur lequel on trouve des informations complémentaires concernant l'adoption des normes IPSAS à l'échelle du système.

56. La communication avec les missions et les bureaux hors Siège se fera de plus en plus souvent par visioconférence. Cette technique permettra d'informer les équipes de direction, les membres des groupes de travail, les fonctionnaires des finances et les autres parties intéressées de l'évolution de la situation en ce qui concerne l'adoption de nouvelles règles, les modifications envisagées des schémas d'ordonnancement des tâches et la formation. Enfin, le dernier état de la question sera présenté aux fonctionnaires des finances lors du prochain atelier des chefs des services financiers.

Formation

57. On a tout d'abord cherché à définir les modalités de la formation : structure, calendrier, publics cibles, méthodes et contenu. Les conclusions de cette évaluation initiale sont indiquées ci-après.

58. Conformément aux recommandations de l'Équipe IPSAS système des Nations Unies, la formation comportera trois volets, comme suit :

- a) Sensibilisation;

b) Formation théorique (présentation des normes IPSAS et des concepts sous-jacents) :

- i) Connaissances nécessaires à des exécutants;
- ii) Connaissances approfondies nécessaires à des spécialistes;

c) Articulation avec la formation à l'utilisation du PGI et autres systèmes informatiques.

59. La démarche retenue à l'échelle du système (voir par. 26 ci-dessus) consiste à acheter avant la fin de 2008 les outils qui serviront pour les deux premiers types de formation (sensibilisation et formation théorique). Il faut bien choisir le moment où les intéressés recevront cette formation, afin qu'ils maîtrisent les connaissances requises lors de l'entrée en vigueur effective des normes. L'Équipe IPSAS ONU est chargée de distribuer à leurs destinataires dans l'ensemble de l'Organisation les outils achetés pour l'ensemble du système et, dans ce cadre, de préparer et d'exécuter un plan de formation détaillé.

Sensibilisation

60. Il est essentiel que le processus global de gestion du changement s'accompagne d'une action de sensibilisation. Le plan de formation conçu à cet effet a pour objectif d'informer tous les intéressés, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation, des changements découlant de l'adoption des normes IPSAS et de leurs incidences, et d'inciter les fonctionnaires à réfléchir à ces incidences dans leur propre domaine d'activité et à envisager cette évolution de manière positive.

61. Comme indiqué plus haut (voir par. 27 ci-dessus), il est prévu de démarrer officiellement le programme de sensibilisation au cours du second semestre de 2008, à l'aide des outils pédagogiques qui auront été achetés pour l'ensemble du système. Il ressort d'une étude préliminaire que cette formation devrait toucher 3 500 fonctionnaires de l'Organisation répartis dans le monde entier.

Formation théorique

62. Il est prévu de commencer cette formation au cours du premier semestre de 2009, en utilisant là encore les outils qui auront été achetés pour l'ensemble du système. Sur la base d'une étude préliminaire, on estime à 1 200 environ le nombre de fonctionnaires de l'Organisation répartis dans le monde entier qui devront recevoir la formation nécessaire à des exécutants et à 500 le nombre de ceux ayant besoin d'une formation spécialisée. On compte recourir à des consultants et procéder selon le principe de la formation d'instructeurs pour dispenser cette formation dans l'ensemble de l'Organisation.

Formation à l'utilisation du PGI et autres systèmes informatiques

63. Les modalités de la formation à l'utilisation du PGI et d'autres systèmes informatiques seront définies conjointement par l'Équipe IPSAS ONU et l'équipe PGI, qui devront concevoir des outils appropriés portant sur les fonctionnalités liées à l'application des normes IPSAS, entre autres le plan comptable, la tenue des comptes et les opérations financières.

64. La formation comportera deux volets. Le premier portera sur l'application des normes au stade de la saisie des transactions dans le système. Cette formation

pratique sera dispensée dans les mois qui précéderont l'entrée en service du PGI. Le deuxième volet consistera à former les usagers à l'utilisation des outils de production de rapports et de diagnostic. Cette formation sera dispensée avant et après l'entrée en service du PGI.

H. État des dépenses

65. Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé les crédits nécessaires à la mise en œuvre des normes IPSAS. Le tableau ci-après récapitule les crédits prévus pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009.

Budget prévu pour l'adoption des normes IPSAS à l'Organisation des Nations Unies (2006-2009)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006-2007 Montant des crédits révisés	2006-2007 Dépenses	2008-2009 Montant initial des crédits ouverts
Budget ordinaire			
<i>Objet de dépense</i>			
Postes	304,5	370,4	1 145,4
Consultants	402,3	–	1 303,7
Voyages	125,6	10,2	237,5
Services contractuels	582,0	16,4	2 769,8
Frais généraux de fonctionnement	10,6	5,8	21,8
Fournitures et accessoires	0,4	0,1	4,3
Mobilier et matériel	9,3	5,0	–
Chapitre 28B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité)	1 434,7	407,9	5 482,5
Chapitre 30 (Activités administratives financées en commun)	424,0	427,1	701,6
Total (budget ordinaire)	1 858,7	835,0	6 184,1
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 244,4 ^a	339,4 ^b	5 505,6 ^c
Total général	3 103,1	1 174,4	11 689,7

^a Crédits ouverts pour les exercices 2006/07 et 2007/08 des opérations de maintien de la paix.

^b Dépenses des années civiles 2006 et 2007.

^c Un montant de 2 750 000 dollars est prévu pour chacun des exercices 2008/09 et 2009/10.

66. Comme il ressort du tableau ci-dessus, un montant de 3 103 100 dollars a été affecté à la mise en œuvre des normes IPSAS pendant l'exercice 2006-2007 : un montant de 1 858 700 dollars a été imputé au budget ordinaire, soit 1 434 700 dollars au chapitre 28B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) pour financer les travaux de l'Équipe IPSAS ONU, et 424 000 dollars au chapitre 30 (Activités administratives financées en commun)

pour financer ceux de l'Équipe IPSAS système des Nations Unies; et un montant de 1 244 400 dollars au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

67. Les dépenses effectivement engagées en 2006 et 2007 s'élèvent à 1 174 400 dollars, dont 835 000 dollars ont été imputés au budget ordinaire (407 900 dollars au chapitre 28B et 427 100 dollars au chapitre 30) et 339 400 dollars au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. La diminution observée au chapitre 28B par rapport aux prévisions résulte de la nécessaire synchronisation des calendriers d'exécution du projet IPSAS et du projet PGI, qui a conduit à différer l'engagement de consultants et l'exécution des programmes de formation.

68. Les prévisions de dépenses relatives à l'exercice biennal 2008-2009 se chiffrent à 11 689 700 dollars. Elles seront financées à hauteur de 6 184 100 dollars par des crédits inscrits au budget ordinaire (5 482 500 dollars au chapitre 28B et 701 600 dollars au chapitre 30) et à hauteur de 5 505 600 dollars par les crédits qui devraient être inscrits à cet effet au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour les exercices 2008/09 et 2009/10.

I. Audit annuel

69. Les normes IPSAS disposent que « les états financiers doivent être présentés au minimum une fois par an » (norme 1, par. 66). Il n'est pas précisé que ces états financiers doivent avoir été audités, mais on sait que les comptes gagnent en crédibilité s'ils ont été vérifiés. Un audit annuel contribuerait aussi à mieux faire respecter les principes de transparence et de responsabilité, ce qui fait partie des avantages attendus de l'adoption des normes IPSAS.

70. Ayant réfléchi à la question, le Réseau finances et budget du CCS a recommandé d'adopter un cycle annuel, tout en reconnaissant que la périodicité des audits était une question qui relevait de l'organe directeur de chaque organisation. Dans le cas de l'ONU, l'ensemble des propositions relatives à l'audit des états financiers établis conformément aux normes IPSAS et aux modifications à apporter au Règlement financier et aux règles de gestion financière du fait de l'harmonisation de ces dispositions avec celles des organes faisant partie du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement et de l'adoption des normes IPSAS sera présenté ultérieurement à l'Assemblée générale, pour approbation.

IV. Décision attendue de l'Assemblée générale

71. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.**

Annexe I

Projet IPSAS Système des Nations Unies

Documents relatifs aux règles et directives comptables^a

(Liste arrêtée au 31 mars 2008)

<i>Présentation au Groupe de travail ou à un groupe de discussion</i>	<i>Documents</i>	<i>Décisions du Groupe de travail</i>
Documents présentés au Groupe de travail à sa réunion d'août 2006	1. Document de base sur la norme IPSAS 17 (immobilisations corporelles)	Le Groupe a demandé à l'équipe de développer les directives et de recommander des méthodes comptables
	2. Document de base sur l'exposé-sondage (ED) 29 (produits des opérations sans contrepartie directe)	Le Groupe a demandé à l'équipe de développer les directives et de recommander des méthodes comptables
	3 à 9. Règles comptables 1.06 à 7.06	Les règles 1-06/1, 1-06/2, 2-06/1, 2-06/2, 3-06/1, 4-06/1, 6-06/1, 7-06/1 et 7-06/2 ont été approuvées. La règle 5-06/3 a été modifiée et approuvée. Les règles 1-06/3 et 1-06/4 n'ont pas été approuvées, en raison de problèmes qui ont été réglés depuis.
Documents présentés au Groupe de travail à sa réunion de décembre 2006 (Examinés au préalable par des groupes de discussion)	10. IPSAS 23 (ED 29) Application aux produits correspondant aux contributions volontaires	Le Groupe a demandé des modifications mineures et un développement des directives. Après révision, ce document lui a de nouveau été soumis à sa réunion d'avril 2007; il a alors demandé qu'on lui présente un nouveau document contenant des exemples, pour qu'il puisse prendre une décision à sa réunion de juin.
	11. Comptabilisation des charges (directives générales)	Le Groupe a demandé des modifications mineures et un développement des directives. Après révision, ce document lui a de nouveau été soumis à sa réunion d'avril 2007, au cours de laquelle il l'a approuvé.
Révisés et présentés à nouveau au Groupe à sa réunion d'avril 2007 (Réexaminés par les groupes de discussion)	12. Modèle de présentation des états financiers	Le modèle proposé a rencontré l'agrément du Groupe, qui a demandé des modifications mineures et un développement des directives. (Les questions soulevées par la règle 1-06/3 ont été réglées.) Après révision, le document a été de nouveau présenté au Groupe en avril 2007 et approuvé en tant que « document de travail évolutif ».
	13. IPSAS 17 (immobilisations corporelles)	Ce document a été présenté au Groupe une première fois au cours de la réunion de décembre 2006, puis, après révision, à la réunion d'avril 2007, au cours de laquelle les recommandations révisées ont été approuvées.

^a Source : Conclusions de la quinzième session du Comité de haut niveau sur la gestion, tenue au siège de la FAO, à Rome, les 17 et 18 mars 2008 (CEB/2008/HLCM/7).

Présentation au Groupe
de travail ou à un groupe
de discussion

Documents

Décisions du Groupe de travail

Documents présentés au Groupe de travail à sa réunion d'avril 2007 (Examinés au préalable par des groupes de discussion)	14. Charges découlant d'accords de financement conclus avec des agents d'exécution de projets	Le Groupe a demandé un document complémentaire contenant des exemples pour qu'il puisse prendre une décision à sa réunion de juin.
	15. ED 31 (avantages sociaux)	Toutes les recommandations ont été approuvées.
	16. IPSAS 12 (stocks)	Toutes les recommandations ont été approuvées.
	17. IAS 31 (immobilisations incorporelles)	Toutes les recommandations ont été approuvées. (Accord donné par courrier électronique et confirmé lors de la réunion de juin 2007.)
	18. Dispositions transitoires	Toutes les recommandations ont été approuvées.
Documents présentés au Groupe de travail à sa réunion de juin 2007 (Examinés au préalable par des groupes de discussion)	19. Valorisation des immobilisations corporelles lors de leur première inscription à l'actif	Une révision a été apportée au document à la réunion d'avril et toutes les recommandations ont été approuvées.
	20. Instruments financiers	<i>Approuvé</i>
	21. Monnaies étrangères	Le Groupe a demandé des révisions et un développement des directives.
	22. Contrats de location	<i>Approuvé</i> , sous réserve que des amendements soient apportés aux appendices.
	23. Directives pour l'inscription initiale des immobilisations corporelles à l'actif	Le Groupe <i>a pris note</i> du document, jugeant ces directives utiles. Celles-ci devront être étoffées en fonction des besoins.
	24. Comptabilisation des produits – Exemples portant sur des accords de financement	Obtenir de nouveaux avis et donner des directives complémentaires au sujet des points soulevés
	<i>Note d'information :</i> Problèmes de comptabilisation des produits soulevés par l'OIT	
	25. Charges – Exemples portant sur des accords de financement	Le Groupe a demandé quelques corrections d'édition, décidé de revoir le document s'il devait être sensiblement modifié au vu des avis recueillis sur la comptabilisation des produits et demandé une analyse des problèmes soulevés.

Présentation au Groupe
de travail ou à un groupe
de discussion

Documents

Décisions du Groupe de travail

	26. Information sectorielle	Le Groupe a demandé de réviser le document pour le compléter, notamment en y abordant les questions soulevées par l'étude sur la consolidation ou le document sur le financement.
	27. Produits correspondant aux contributions statutaires (quotes-parts)	<i>Approuvé</i>
	28. Produits correspondant aux contributions annoncées	<i>Approuvé</i>
	29. Comptabilité par fonds	Actualiser le document au terme de l'étude sur la consolidation pour qu'il tienne compte des questions soulevées ou des conseils formulés
	30. Contrôle d'actifs <i>Note d'information</i> sur les actifs des projets	Réviser le document pour qu'il aborde les problèmes soulevés et développer les directives
	31. Comparaison des montants budgétés et des montants réalisés	<i>Approuvé.</i> (Le Groupe a demandé des corrections d'édition mineures et un développement des directives.) Les deux recommandations ont été révisées et approuvées. Le Groupe a approuvé une autre recommandation préconisant d'effectuer la comparaison sur la base du budget définitif.
	32. États financiers : présentation d'informations par voie de notes <i>Note d'information</i> sur les audits annuels	Le Groupe <i>a pris note</i> du document en tant que « document de travail évolutif », et demandé qu'il soit actualisé en fonction de ses décisions et que les travaux continuent. <i>Approuvée.</i> Le Groupe a recommandé de modifier la note pour souligner que la décision de procéder à des audits annuels doit être approuvée par l'organe directeur, puis l'a approuvée.
Documents présentés au Groupe de travail pour examen lors de sa réunion des 26 et 27 février 2008	33. Dispositions transitoires	<i>Document qualifié</i> de directive utile
	34. IPSAS 17 : Classement des immobilisations corporelles	<i>Document qualifié</i> de directive utile
	35. IPSAS 4 : Monnaies étrangères – taux de change ONU	<i>Document qualifié</i> de directive utile
	36. Étude sur les avantages sociaux des fonctionnaires des Nations Unies	<i>Document qualifié</i> de directive utile

*Présentation au Groupe
de travail ou à un groupe
de discussion*

Documents

Décisions du Groupe de travail

Rapport sur le régime des pensions

Le Groupe *a noté* que les travaux sur cette question se poursuivraient.

37. IPSAS 20 : Information relative aux parties liées

Document qualifié de directive utile

38. Première inscription à l'actif des immobilisations incorporelles

Document qualifié de directive utile

39. Comptabilisation des immobilisations incorporelles – cas des logiciels et progiciels de gestion intégrés (PGI)

Document qualifié de directive utile

Étude réalisée en externe de trois questions non réglées

Le Groupe a examiné les conclusions de l'étude. Les trois questions n'ont pas été entièrement réglées.

Annexe II

Calendrier de mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public par l'Organisation des Nations Unies (2008-2010)

	Situation	2008			2009				2010				Sans échéance
		←-----→			←-----→				←-----→			▶
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	Durée illimitée
Organisation													
Constitution du Comité de pilotage	Fait												
Désignation du directeur de projet	Fait												
Désignation des membres de l'équipe chargée du projet	En cours	←	→										
Constitution des groupes de travail	Fait												
Élaboration et mise à jour de plans de travail détaillés	En cours	←	→								▶	
Formulation et justification des demandes de financement	En cours	←	→								▶	
Analyse													
Examen de toutes les normes IPSAS et des normes IFRS/IAS pertinentes ^a	En cours	←	→										
Examen des documents directifs sur le projet à l'échelle du système	En cours	←	→										
Choix des grandes options	En cours	←	→										
Analyse détaillée des questions propres à l'ONU	En cours	←	→		→								
Analyse détaillée des principaux domaines visés par le changement de normes	En cours	←	→					→					
Élaboration de procédures détaillées	En cours	←	→										
Validation des procédures	Conforme au calendrier				←	→							
Rédaction d'un manuel	Conforme au calendrier					←	→				▶	
Principaux domaines visés par le changement de normes													
Consolidation	En cours	←	→										
Présentation des états financiers	En cours	←	→										
Information sectorielle	En cours	←	→										
Immobilisations corporelles	En cours	←	→										
Stocks	En cours	←	→										
Immobilisations incorporelles	En cours	←	→										
Accords de financement conditionnels	En cours	←	→										
Avantages sociaux	En cours	←	→										
Régularisations et procédures de séparation des exercices	En cours	←	→										
Présentation de l'information budgétaire	En cours	←	→										
Investissements	En cours	←	→										
Coordination													
<i>Avec le projet IPSAS système des Nations Unies</i>	En cours	←	→								▶	
<i>Avec le projet PGI</i>													
Analyse fonctionnelle des besoins préalable à la passation du marché	Fait												
Évaluation des scénarios envisagés par les fournisseurs	Conforme au calendrier	←	→										
Description des processus	Conforme au calendrier	←	→										
Plan comptable	Conforme au calendrier	←	→										
Modèle de données	Conforme au calendrier	←	→										
Adaptation et mise au point	Conforme au calendrier	←	→										
Tests	Conforme au calendrier				←	→							
Documentation	Conforme au calendrier												
Formation	Conforme au calendrier										▶	
Détermination des soldes d'ouverture	Conforme au calendrier										▶	
Conversion	Conforme au calendrier										▶	
<i>Avec le projet de révision du Règlement financier et des règles de gestion financière</i>	En cours	←	→										
<i>Avec le Comité des commissaires aux comptes</i>	En cours	←	→								▶	
Formation													
Élaboration et actualisation d'un plan de formation	En cours	←	→										
Sensibilisation	Conforme au calendrier			←							▶	
Formation théorique	Conforme au calendrier				←						▶	
Formation à l'utilisation du PGI	Conforme au calendrier										▶	
Communication													
Élaboration et actualisation d'un plan de communication	En cours	←	→										
Discussion et communication des règles et directives approuvées	En cours	←	→								▶	
Conception et actualisation de la page iSeek	En cours	←	→								▶	
Études analytiques	Conforme au calendrier	←	→								▶	
Réponse aux demandes d'information	En cours	←	→								▶	
Établissement de rapports													
Établissement des rapports à l'Assemblée générale	En cours	←	→								▶	
Établissement de rapports spéciaux	En cours	←	→								▶	

^a International Financial Reporting Standards/International Accounting Standards.